



Bulletin municipal

Municipalité de Lac-du-Cerf



Numéro 11 – novembre et décembre 2009

Nouvelles en bref

Administration



Nouveau système téléphonique avec messagerie vocale

Pour joindre la Municipalité de Lac-du-Cerf, composez le **819 597-2424** et faites le numéro du poste que vous voulez joindre :

Service de taxation et d'évaluation	poste 22
La directrice générale	poste 21
La mairesse	poste 23
L'inspecteur en bâtiment/environnement	poste 25
L'inspecteur en voirie	poste 27

En tout temps, vous pouvez joindre la réception en composant le **0**.

Pour joindre la **bibliothèque municipale**, le **centre communautaire** ou le **CLSC**, composez le **819 597-4163**.

Fermeture du bureau municipal durant la période des Fêtes



Prenez note que le bureau municipal sera fermé du **24 décembre 2009** au **4 janvier 2010** inclusivement.

Sécurité incendie



Service de Sécurité Incendie N-D de Pontmain/Lac-du-Cerf



Si vous avez des suggestions ou des commentaires sur cette chronique sécurité incendie, vous pouvez le faire par courriel à : incendie@munpontmain.qc.ca ou par téléphone à : **819 660-2470**.

Le plus beau cadeau de Noël : la prudence!

Nous voilà déjà en décembre... À la veille des fêtes, le temps est propice à penser sécurité et prudence. En ces temps de réjouissances, un bon souper en famille contribue à réchauffer les cœurs. Se réunir autour d'une bonne fondue, voilà qui est agréable. On mange, on parle, on rit et on est heureux.

Quoi de plus romantique et confortable qu'un feu dans l'âtre. En couple ou entre amis, il fait bon s'installer devant un feu de foyer ou près du poêle à bois. Avant de sortir la peau d'ours et d'allumer vos bûches (pas trop à la fois et bien sèches!), avez-vous pensé à faire ramoner et inspecter la cheminée par un spécialiste? L'accumulation de créosote dans la cheminée et les conduits constitue un important risque d'incendie. Pour ajouter à l'ambiance, on éteint les lumières après avoir allumé quelques chandelles. **Il ne faut jamais laisser des chandelles allumées sans surveillance.** Songez aux enfants qui peuvent être attirés par cette flamme vive si fascinante. Un accident est si vite arrivé. Vous avez un chat ou un chien : un coup de queue et la chandelle tombe sur le fauteuil ou dans les rideaux et on se retrouve entre deux feux! N'allumez jamais de chandelles près des rideaux ou de tout autre objet qui peut prendre feu. Et surtout, toujours éteindre les chandelles lorsqu'on quitte la pièce ou qu'on va se coucher. En passant, une jolie petite lampe d'appoint donne tout autant d'ambiance, à moindre risque!

Le sapin de Noël est magnifique. Les lumières, les décorations, tout pour retomber en enfance. Si vous tenez absolument au sapin naturel, il faut toujours garder son pied humide. Ajoutez de l'eau tous les jours car un sapin naturel peut prendre feu rapidement au simple contact des lumières féeriques qui l'ornent, car elles dégagent aussi de la chaleur. D'ailleurs, les lumières que vous avez achetées sont-elles de faible puissance et conçues spécifiquement pour l'intérieur? **Ne laissez jamais le sapin allumé lorsque vous quittez la maison! Et éteignez-le toujours avant d'aller au lit!** Sitôt les fêtes terminées, dégarnissez votre sapin naturel le plus vite possible et sortez-le dehors! Et pourquoi ne pas dormir plus tranquille en vous procurant un arbre artificiel? Gardez le sapin naturel pour l'extérieur!

Maintenant, observez le branchement électrique de l'arbre. On constate souvent que les prises de courant subissent une surcharge lorsqu'on y branche des éléments supplémentaires dans le temps des fêtes comme le sapin, les décorations, etc. Il est toujours bon d'avoir une barre d'alimentation sécuritaire et laissée bien en vue. Débarrassez-vous de la vieille rallonge qu'on fait courir sous le tapis!

Il est temps maintenant de quitter pour la messe de minuit. Avez-vous éteint le feu, les chandelles, l'arbre de Noël? Bravo! Au retour, les cœurs s'embrasent et la fête continue!

Tous les pompiers se joignent à moi pour vous souhaiter un Joyeux Noël et une bonne année.

Robert Leclair
Directeur du SSI

Transport



Avertissement

Le règlement numéro 251-2007 concernant les nuisances, l'article 12 stipule :

Le fait de jeter ou de déposer sur le domaine public, de la neige ou de la glace provenant d'un terrain privé est prohibé.

Amende : de 200 \$ à 400 \$. Dans tous les cas, les frais de la poursuite sont en sus.

Objets situés dans l'emprise des chemins

La municipalité de Lac-du-Cerf ne paiera aucune réclamation pour tout objet situé dans l'emprise des rues, tels que : boîtes postales, bacs à ordures et récupération, lampadaires, véhicules, etc.

Pour les bacs à ordures et récupération, s.v.p. mettre vos bacs en bordure de vos entrées près de la rue, la veille de la collecte. Dès que les bacs sont vidés par le service de collecte, enlever les bacs de la bordure du chemin afin de libérer les abords du chemin assurant ainsi le bon fonctionnement du service de déneigement.

Merci !




TRANSPORT GERONTIN
Du Centre d'action bénévole
Léonie-Bélanger
pour les municipalités de:

**Val-Barette Kiamika
Lac-du-Cerf**

Pour qui ?
Ce service sera offert aux personnes de plus de 60 ans et autonomes dans leurs déplacements.

Quand ?
Une fois le jeudi aux deux semaines dès le 26 novembre

Pourquoi ?
Pour vous permettre d'effectuer vos courses en bonne compagnie et en toute quiétude à bord d'un autobus sécuritaire. Des arrêts sont prévus au trajet; par exemple au magasin Tigre Géant du centre ville et à la Plaza Paquette.



Pour informations, composez le 819 623-4412 et demandez Andrée au poste 224 ou appelez Monsieur Gérald Léonard au 819 597-2834.

Parlez-en dans le village et rejoignez des personnes intéressées... nous offrirons le service.



Clinique médicale
15, rue Émard, Lac-du-Cerf

19 janvier 2010	03 août 2010
16 février	31 août 2010
16 mars 2010	28 septembre 2010
13 avril 2010	26 octobre 2010
11 mai 2010	23 novembre 2010
08 juin 2010	21 décembre 2010
06 juillet 2010	

Culture

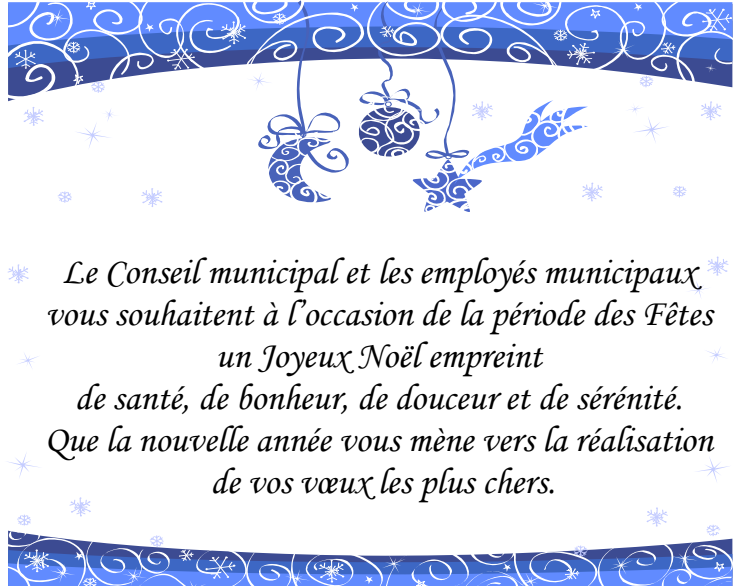


Bibliothèque municipale
Nouveau numéro de téléphone

Le nouveau numéro de téléphone pour joindre la bibliothèque municipale est le **819 597-4163**.

Période des Fêtes

La bibliothèque sera fermée du 22 décembre 2009 au 3 janvier 2010 inclusivement.



Le Conseil municipal et les employés municipaux vous souhaitent à l'occasion de la période des Fêtes un Joyeux Noël empreint de santé, de bonheur, de douceur et de sérénité. Que la nouvelle année vous mène vers la réalisation de vos vœux les plus chers.

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE



Bac noir

Collecte de
matières
résiduelles.

LES MATIÈRES RÉSIDUELLES (BAC NOIR)

Sont acceptés :

Déchets de tables, matières non-récupérables dont : papier mouchoir et hygiénique, papier multicouche, cellophane...Vitre (de fenêtre), miroir, céramique, porcelaine... contenant fabriqué de plusieurs matériaux (différents métaux)... CD, Cartable, Sacs d'épicerie et de magasinage, jouet, boyau d'arrosage, styromousse...

Sont refusés :

Matières recyclables, RDD, résidus verts, matériels informatiques.

Collectes aux deux semaines : disposer le bac au chemin, LA VEILLE, aux deux semaines

Collectes à toutes les semaines : du 24 mai au 10 septembre 2010 : disposer du bac au chemin, LA VEILLE



Bac vert

Collecte de
matières
recyclables.

LES MATIÈRES RECYCLABLES (BAC VERT)

Sont acceptés :

Papier, boîte de carton, annuaire téléphonique, livre sans reliure, carton de lait et de crème (Tétrapak), boîte de jus sans les pailles... toutes les bouteilles et contenants de verre (de toutes les couleurs)... boîte de conserve et couvercle, canette de boissons diverses, assiette et papier d'aluminium non souillé. Tous les contenants et couvercle de plastiques portant les symboles de recyclage suivants : #1-#2-#4-#5 et #7.

Sont refusés :

Sacs de plastique, styromousse, jouets, RDD, photos, vitre (de fenêtre), résidus verts...

Collectes : Toujours disposer le bac au chemin, LA VEILLE, à toutes les deux semaines



Résidus verts

Collecte de
branche, feuilles
gazon...

LES RÉSIDUS VERTS

Sont acceptés :

L'herbe, branches (coupées en parties de 3 pieds et attachées en paquet de 25 kg), gazon, résidu de potager, fleurs mortes...

Collectes : d'avril à octobre : disposer les résidus verts, dans des sacs ou des boîtes, la dernière collecte de matières recyclables (bac vert) du mois.



Volumineux

Collecte d'objets
encombrant.

LES VOLUMINEUX

Sont acceptés :

Cuisinière, lave-vaisselle, sècheuse, vieux meubles, chauffe-eau, bain, douche, évier, lavabo, toilette, téléviseur, barbecue (sans la bonbonne), bicyclette, tapis, toile de piscine (bien attachée), bâches, matériaux de construction.

Sont refusés :

RDD, résidus verts, appareils informatiques, matières recyclables, halocarbure (air conditionnée...)

Maximum : 3 mètres cubes

Maximum pour les matériaux de construction : 1 mètre cube qui doit être inclus dans le 3 mètres cubes

Collectes : 3 fois par année soient au printemps, en été et en automne



Sapins de Noël
naturels

Collecte de sapins
ayant servi durant
le temps des Fêtes.

LES SAPINS DE NOËL NATUREL

Sont acceptés :

Les sapins de Noël naturels ayant servi durant le temps des Fêtes. Ils devront être dépourvus de toutes décorations et ils devront être coupés en section de 6 pieds (s'il y a lieu)

Maximum : 3 sapins de Noël naturels par logement

Collecte : en janvier seulement

ATTENTION

NE PAS DISPOSER DE CENDRES CHAUDES DANS LES BACS
CAPACITÉ MAXIMUM DES BACS : 100 KG (220 LBS)
LES MATIÈRES RÉSIDUELLES QUI NE SONT PAS DANS LES BACS NOIRS
NE SERONT PAS RAMASSÉES

IMPORTANT

PLACEZ VOS BACS LES POIGNÉES (ROUES) VERS LE CHEMIN, LA VEILLE DE LA COLLECTE

Pour la liste complète de ce qui est
accepté dans les bacs ou lors de
collectes spéciales ou pour de plus
amples informations, communiquez
avec nous au numéro suivant :

(819) 623-7382 ou www.ridl.ca
Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

